

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 29 mars 2018

DCM N° 18-03-29-11

**Objet : Désaffectation, déclassement et cession d'une emprise communale Boulevard de Trèves.**

**Rapporteur: M. le Maire**

Dans le cadre du projet de construction par la SCCV KAMPUS 57 d'une résidence pour étudiants boulevard de Trèves, la société TREVES INVESTISSEMENT sollicite l'acquisition d'une emprise de 200 m<sup>2</sup> afin de réaliser un aménagement parallèle au boulevard de Trèves susceptible de sécuriser l'accès au parking extérieur.

Or, préalablement à la cession envisagée, il est nécessaire de prononcer le déclassement du domaine public au domaine privé de la Ville de Metz de l'emprise à céder. Bien qu'incluse dans les abords de voirie du boulevard de Trèves, elle n'est pas affectée à l'usage direct du public.

Il est donc envisagé de déclasser et de céder une surface de 200 m<sup>2</sup> pour le prix de 13 000 € HT à TREVES INVESTISSEMENT, conformément à l'estimation rendue par le service France Domaine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'évaluation du service France Domaine,

VU l'accord de la SAS TREVES INVESTISSEMENT,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **DE CONSTATER** la désaffectation de l'emprise communale d'environ 200 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle relevant du domaine public routier, cadastrée sous :

**Ban de METZ**

Section 15 n° 13 – 1 ha 55 ca 17 ca,

- **DE PRONONCER** le déclassement de cette emprise,
- **DE CEDER**, en l'état, à la SAS TREVES INVESTISSEMENT représentée par Monsieur Francis MICHEL, ou avec l'accord de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, cette emprise d'environ 200 m<sup>2</sup>,
- **DE REALISER** cette opération foncière, au prix de 65 € HT/m<sup>2</sup> selon l'évaluation du service France Domaine, soit un prix approximatif de 13 000 € HT ; le prix exact, payable au comptant à la signature de l'acte de vente, sera déterminé après arpentage de la parcelle,
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire,
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Maire de Metz,  
Conseiller Départemental de la Moselle  
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière  
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 13

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**